

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 548<sup>e</sup> séance tenue le 18 mars 2013,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Gilles Lavigne, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgouin, M. Milton Campos, Mme Dianne Casoni, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Sylvie Cossette, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, Mme José Dubois, M. Daniel Dubreuil, M. Louis Dumont, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Sophie Laforest, Mme Sheila Laverty, M. Gonzalo Lizarralde, M. Amissi Manirabona, M. Claude Marois, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Maurice Tardif, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Frédéric Kantorowski, Mme Diane Raymond, M. Jean Renaud, Mme Madeleine Rhéaume, M. Jean-Louis Richer, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; les doyens : M. Roch Chouinard, M. Guy Lefebvre; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Monique Desroches, M. Gérald Doman, Mme Aude Dufresne, Mme Arlette Kolta, M. Serge Montplaisir, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Jean-Pierre Vaillancourt; les représentantes du personnel enseignant : Mme Renée Delaquis, Mme Nicole Lavergne, Mme Ekaterina Piskunova; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; un représentant des étudiants : M. Philippe Lamontagne; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Josée Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel.

EXCUSÉS : les doyens : M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Fabie Duhamel, Mme Lisette Gagnon, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, Mme Marie Hatem, Mme Claude Mailhot, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean-Luc Sénécal, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, Mme Elvire Vaucher; une représentante des étudiants : Mme Nadège Alonso; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nomination récente**

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### École d'optométrie

Mme Elvire Vaucher, professeure agrégée à l'École d'optométrie

#### Département de kinésiologie

Mme Sophie Laforest, professeure agrégée au Département de kinésiologie

### **Fin de mandat**

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### Département de kinésiologie

Mme Julie Messier, professeure agrégée au Département de kinésiologie

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### Faculté de droit

M. Roger Comtois, professeur émérite de la Faculté de droit et notaire honoraire, décédé le 7 février 2013.

#### Faculté des arts et des sciences

M. Pierre Gangloff, professeur titulaire retraité du Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 11 mars.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-548-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/548<sup>e</sup>/924

AU-548-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Mme Mireille Roy-Mercier présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/548<sup>e</sup>/924.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 547<sup>e</sup> séance tenue le 18 février 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
    - 5.1. Rapport du recteur
    - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
  6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Présentation du rapport du Comité de l'Assemblée universitaire sur l'offre de formation en région métropolitaine (délocalisation)
  8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2013-2014
    - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
9. Création et mandat d'un comité *ad hoc* de révision des pratiques et de la politique de sécurité
  10. Prochaine séance *Le lundi 15 avril 2013*
  11. Clôture de la séance

AU-548-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 547<sup>e</sup> SÉANCE  
TENUE LE 18 FÉVRIER 2013

---

AU-548-2

M. Laurence McFalls demande l'ajout de quelques phrases, dont il donne lecture, afin de mieux refléter son propos à la page 16. M. Raymond Lalande soulève un point d'ordre, n'étant pas convaincu de l'exactitude de certains des termes cités et du contexte évoqué par M. McFalls. Il est convenu que la correction sera faite en fonction du verbatim. Après vérification de l'enregistrement, les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 16, à la 3<sup>e</sup> ligne du deuxième paragraphe, les phrases suivantes seront insérées après la phrase qui se termine par « différentes »: « Il observe que les auteurs du rapport minoritaire se sont trompés sur un terme en écrivant "théologique" à la place de "téléologique". Il affirme que sa critique n'est pas gratuite, "ce n'est pas un *cheap shot*", dit-il, car l'erreur aurait été un lapsus qui dévoile le fond de la pensée des membres de la direction. Celle-ci serait en effet théologique. »

Par ailleurs, à la page 9, à l'avant-dernière ligne, le verbe être sera mis au présent comme suit : la santé des gens est affectée. Enfin, à la page 17, au 2<sup>e</sup> paragraphe, 14<sup>e</sup> ligne, les mots « à ses syndicats » seront remplacés par « aux employés ».

Mme Anne-Marie Boisvert remarque qu'à partir de la page 11, où il est question du point portant sur le rapport du Comité *ad hoc* en matière de discipline, les propos des gens sont fidèlement rapportés, mais que le tout laisse entendre qu'il y aurait un rapport majoritaire. Or elle considère qu'un rapport signé par quatre personnes sur huit ne peut pas être qualifié de majoritaire, et conséquemment elle désire que le procès-verbal mentionne qu'il n'y a pas de rapport majoritaire.

Le président des délibérations lui fait remarquer que cette précision est déjà notée au procès-verbal qui mentionne : « qu'aucun avis majoritaire n'a été dégagé du Comité formé de huit membres, puisque les deux représentants étudiants n'ont signé aucun des deux rapports ». Il observe par ailleurs que les mots (rapport) « majoritaire » et « minoritaire » ont été utilisés tout au long de la séance et qu'on ne peut corriger dans le procès-verbal les termes qui ont été employés par les gens. Il l'assure cependant que son commentaire sera inscrit au procès-verbal de la 548<sup>e</sup> séance.

M. McFalls est d'avis que lorsqu'il y a d'une part deux signatures, et d'autre part quatre signatures, et enfin deux abstentions, les deux abstentions ne comptant pas, il y a majorité et minorité. Le président des délibérations mentionne que cela sera noté dans le procès-verbal de la 548<sup>e</sup> séance. Il

réitère que l'idée est de ne pas changer les mots qui ont été utilisés au moment de la discussion, le procès-verbal faisant état de ce qui a été dit à ce moment-là.

M. Jean Portugais demande un point d'ordre. Il affirme que les règles de procédure de l'Assemblée indiquent de manière très explicite que les abstentions ne comptent jamais. Le président des délibérations lui répond que ce qui est explicite, c'est que les abstentions ne comptent pas lors des votes, mais qu'à son avis cela n'est pas explicite pour les rapports. Il réitère que ce qui a été dit dans le passé doit être maintenu au procès-verbal. Enfin, il l'assure que son commentaire sera inscrit au procès-verbal de la 548<sup>e</sup> séance.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 547<sup>e</sup> séance tenue le 18 février 2013, tel que modifié.

AU-548-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-548-3

Le secrétaire général présente un suivi relativement à la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline. Lors d'une réunion tenue le 22 février, le Conseil de l'Université a entériné à l'unanimité la proposition de modification des statuts qu'il avait soumise à l'Assemblée. Les statuts ont été modifiés et cette modification a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 mars dernier. Par ailleurs, le Conseil, prenant acte de l'absence d'avis ou de recommandation de la part de l'Assemblée, a adopté à l'unanimité une proposition à l'intention de l'Assemblée universitaire, dont il donne lecture : « Le Conseil avise l'Assemblée universitaire qu'il est disposé à recevoir toute proposition de cette dernière, visant à bonifier l'article 17.04 des Statuts, tel que modifié dans le respect de l'esprit de celui-ci ». Le secrétaire général indique en terminant que la résolution du Conseil sera déposée sur le wiki de l'Assemblée universitaire.

Revenant sur le déroulement de la dernière assemblée, le président des délibérations fait un rappel des règles qui régissent la période de questions. Il invite les membres à être succincts dans leurs questions et dans leurs réponses et à ne pas considérer la période de questions comme une période de débats.

Référant au rapport que vient de faire le secrétaire général, M. Samir Saul demande si l'on peut savoir combien de membres du Conseil de l'Université étaient présents pour le vote unanime.

Le secrétaire général indique qu'à son souvenir il devait y avoir six ou sept absents sur 24 membres, assurant que plus des deux tiers des membres étaient présents.

AU-548-4

CORRESPONDANCE  
A-21/548<sup>e</sup>/926

AU-548-4

Le secrétaire général signale qu'une correspondance reçue de la FAÉCUM vendredi en toute fin de journée a été déposée sur le wiki ce matin, et que des copies papier sont également disponibles.

Le président des délibérations cède ensuite la parole à M. Mychel Pineault qui souhaite donner quelques précisions à propos de cette correspondance.

Évoquant une confusion créée lors de la dernière séance de l'Assemblée, relativement au positionnement des représentants étudiants à l'égard de la proposition du Conseil concernant les principes de composition au Comité de discipline, M. Pineault indique que cette correspondance vise à expliquer d'une part l'historique du positionnement du Conseil central de la FAÉCUM en regard de la proposition du Conseil de l'Université, et d'autre part, le travail accompli par la FAÉCUM pour améliorer la condition des étudiants dans ce dossier. Cette correspondance est également un appel au calme et à la sérénité en réponse à certaines réactions manifestées en marge de la dernière Assemblée, à la suite de la position exprimée par les représentants de la FAÉCUM sur toute cette question.

AU-548-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-548-5

AU-548-5.1

Rapport du recteur

AU-548-5.1

Le recteur débute son rapport en relatant le sommaire des positions prises par la direction de l'Université en vue du *Sommet sur l'enseignement supérieur*, qui s'est tenu les 25 et 26 février dernier, auquel il a participé. Ces positions ont été élaborées en consultation étroite avec les doyens et ont été rendues publiques sur le site de l'Université avant le *Sommet*. Elles portent sur les quatre thèmes qui ont été discutés dans les rencontres pré sommet, et dont il a été fait mention au cours des assemblées précédentes.

Le recteur fait ensuite un retour sur le déroulement du *Sommet* auquel ont pris part 350 personnes, incluant une soixantaine de représentants des principaux partenaires de l'enseignement supérieur et de la société civile. Il souligne au passage l'excellent travail d'animation réalisé par M. Pierre Noreau, professeur à la Faculté de droit, qui a été invité par le gouvernement à agir comme maître de cérémonie lors de ce Sommet. La première journée a été consacrée à une discussion sur les quatre thèmes suivants : 1) Promouvoir la qualité de l'enseignement et la gouvernance des établissements; 2) Renforcer la recherche ainsi que la collaboration entre les établissements et leurs milieux; 3) Assurer l'évolution du financement des établissements universitaires en tenant compte de la capacité de payer des Québécois et des Québécoises; et 4) Convenir d'une stratégie visant l'accessibilité et la persévérance aux études. Il tient à souligner la présence des collègues qui étaient parties prenantes des discussions, même si l'essentiel des discussions portait sur la réalité universitaire. La deuxième journée comportait une plénière et une période d'échanges, suivies d'une synthèse finale par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne. Les décisions qui ont été prises sont :

- Indexation des droits de scolarité selon le taux de croissance du revenu disponible des familles, soit environ 3 %;
- Réinvestissement de 1,7 G\$ sur sept ans permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement, ce qui pourrait se traduire notamment par l'embauche de nouvelles ressources;
- Augmentation du seuil de contribution parentale à 45 000 \$ dans les paramètres du calcul de l'aide financière aux études, ce qui permettra de verser 263 M\$ supplémentaires en bourses aux étudiants de 2013-2014 à 2018-2019;
- 15 M\$ pour soutenir des projets d'arrimage entre les collèges et les universités;
- 5 M\$ dans les cégeps pour soutenir les clientèles ayant des besoins particuliers;
- Mise en place de quatre centres collégiaux spécialisés en reconnaissance des acquis, de même qu'un projet pilote au sein du réseau de l'Université du Québec ;
- Création de cinq chantiers de travail portant sur les thèmes suivant :
  - Définir les principes et la vision de la loi-cadre des universités, qui établira notamment des règles de gouvernance
  - Élaborer une proposition de structure et de mandat du Conseil national des universités
  - Optimiser l'offre de formation collégiale au Québec afin de permettre, notamment, une plus grande concertation entre les cégeps et leur milieu
  - Revoir la politique de financement des universités, incluant les frais institutionnels obligatoires
  - Améliorer l'aide financière aux études, avec les associations étudiantes

Outre ces chantiers, des assises sur la recherche et l'innovation et sur l'apport des universités se tiendront à la mi-avril. Il signale que ces assises ne toucheront pas seulement les universités, mais aussi les collèges, l'industrie et les sociétés de valorisation.

Le recteur présente ensuite un état de situation sur l'évolution des coupures relatif à la situation de l'UdeM. Pour l'année 2012-2013, la coupure s'élève à 22,3 M\$. Il est permis de transférer 50 % de cette coupure à la dette, sur la période combinée 2012-2013 et 2013-2014. Les coupures effectives totales sont d'au moins 11,15 M\$ sur ces deux années. Pour l'année 2013-2014, la coupure de 22,3 M\$ est reportée

sur les cinq années subséquentes à raison de 20 % par année. Étant donné que plus de 11,15 M\$ seront transférés à la dette en 2012-2013, un remboursement devra être fait en 2013-2014. Le montant présumé en ce moment est de l'ordre de 6 M\$. Enfin, pour l'année 2014-2015 à 2018-2019, les coupures auront pour effet de réduire le budget disponible de 4,5 M\$ par année de 2014-2015 à 2018-2019. De plus, on doit rembourser la dette contractée de 11,15 M\$ en 2012-2013, et sur les années 2013-2014 sur la période de 5 ans débutant en 2014-2015. Le montant présumé en ce moment est de l'ordre de 2,25 M\$ par année. L'impact total pour chacune de ces années est de 6,75 M\$. Il souligne que l'Université est dans un exercice de coupures jusqu'en 2018, et non de report sur la dette. Il déplore cette situation, notamment en regard de l'effort qui a été réalisé par l'Université au cours des dernières années pour rembourser sa dette.

En terminant sur la question des compressions, il dit recevoir comme une bonne nouvelle le réinvestissement de 1,7 G\$ sur sept ans mentionné précédemment, en espérant que cette promesse se concrétise. Il constate néanmoins que même si tout va bien d'ici là, par exemple s'il n'y a pas de hausse inattendue des frais d'intérêt, il en résultera tout de même une diminution des revenus de l'Université de l'ordre de 45 M\$ pour la période allant jusqu'en 2019.

Par ailleurs, au plan des médias, le recteur mentionne que le *Sommet* a fait l'objet d'une importante couverture médiatique, incluant dans le reste du Canada. Il se dit particulièrement fier d'avoir fait valoir l'importance que l'UdeM accorde à la formation des étudiants, ainsi que le professionnalisme de ses professeurs à cet égard.

Le recteur poursuit son rapport en évoquant plusieurs activités auxquelles il a participé depuis la dernière assemblée régulière. Le 11 mars, il a pris part à une conférence au Cercle canadien lors duquel Mme Heather Munroe-Blum a fait part de sa démission à titre de rectrice de l'Université McGill. Mme Suzanne Fortier, qui assurait la présidence du CRSNG, lui succédera.

Le 12 mars, il y a eu un hommage du Comité permanent sur le statut de la femme à cinq femmes dans le cadre des célébrations de la *Journée internationale des femmes*, en présence des membres du Comité exécutif. Il souligne que Mme Guylaine Messier, chargée de cours et membre de l'AU, a été honorée lors de cet événement.

Le 15 mars, il a présenté le rapport d'étape sur le développement du site Outremont lors d'une conférence à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, dans le cadre du Forum stratégique sur les grands projets métropolitains.

Ce matin même, il a participé à une rencontre avec M. Kris Peeters, le ministre-président du gouvernement flamand sur les futures voies de collaboration entre le Québec et la Flandre. Le ministre a signé, sur le campus, en présence de son homologue au Québec, le nouvel accord scellant les nouvelles collaborations scientifiques et de recherche entre le Québec et la Flandre.

Le recteur exprime ensuite un commentaire sur la crise de confiance dans les médias et l'opinion publique en regard de la pertinence de mieux financer les universités. Évoquant d'une part les réductions budgétaires de 16 % dont lui avait fait mention son vis-à-vis de l'Université de Barcelone à l'été 2011, et d'autre part la déclaration faite ce matin même par le ministre de Flandre relativement au projet de la CEE d'investir 80 milliards d'euros en recherche entre 2014 et 2020, et ce malgré que l'économie soit durement touchée en Europe, le recteur déplore qu'un tel mouvement n'ait pas lieu au Québec et au Canada. Il dit craindre qu'au-delà de l'actuelle crise économique, il y ait une crise de confiance et une mise en doute de la pertinence du besoin de mieux financer les universités, de sorte que lorsque plus d'argent sera disponible, l'opinion publique ne sera pas plus convaincue que les universités ont besoin de davantage de ressources. Il évoque les coupures de près 7% subies récemment par des universités de l'Alberta, ainsi qu'une opinion publique aux États-Unis qui s'interroge sur le coût des universités. Il pense que la réaction du citoyen en regard du financement et de la gestion universitaire n'est pas tant reliée à la notion de marchandisation évoquée dans les médias, mais découle plutôt d'une banalisation de l'université qui, à son avis, est le résultat des nombreuses attaques portées envers les universités, ainsi que d'une incapacité du milieu universitaire à bien faire valoir sa valeur. Cela étant, il estime que le milieu universitaire va devoir se réinventer et redéfinir la façon dont il souhaite se développer et évoluer. Il se dit convaincu que ce ne sont ni les attitudes ni les réflexes traditionnels qui permettront à l'université de sortir de cette crise, il faut plutôt être créatif, penser différemment et se remettre en question. La situation l'inquiète hautement et le motive à amplifier ses

démarches d'écoute et de rencontres avec toutes les composantes de l'Université, avec tous ceux et celles qui veulent construire l'avenir de l'Université.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

La délégation d'étudiants de la Faculté des sciences infirmières a remporté la première place lors de la 4e édition des Jeux des infirmières et infirmiers du Québec en accumulant trois prix importants.

L'équipe de hockey féminin des Carabins a remporté la médaille d'or au championnat de hockey féminin de SIC tenu à l'Université de Toronto. Après seulement quatre saisons d'existence, l'équipe se mérite le titre de championne canadienne. Tous sports confondus, il s'agit de la première conquête d'un championnat de Sport interuniversitaire canadien (SIC) par une équipe des Carabins depuis la relance du sport d'excellence à l'UdeM en 1995.

Enfin, il souligne que plusieurs membres de la communauté universitaire ont reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II :

- **Luc Vinet**, ancien recteur et professeur au Département de physique
- **Fahima Nekka**, professeur à la Faculté de Pharmacie
- **Daniel-Constantin Manolescu**, candidat au doctorat en nutrition
- **Bernard Beugnot**, professeur émérite au Département des littératures de langue française
- **Louis Maheu**, professeur émérite au Département de sociologie
- **André Bazergui**, professeur émérite au Département en génie mécanique à l'École Polytechnique Montréal
- **Sylvain Martel**, professeur au Département de génie informatique et de génie logiciel à l'École Polytechnique Montréal
- **Ke Wu**, professeur au Département de génie électrique à l'École Polytechnique Montréal

Le président des délibérations signale que le temps dévolu aux cinq premiers points de l'ordre du jour est écoulé. Des membres désirant présenter des informations à l'Assemblée, une proposition visant à suspendre les règles de l'Assemblée est adoptée à l'unanimité. Une proposition de prolongation de la période d'information d'une durée de 15 minutes est ensuite dûment faite et appuyée, et adoptée à l'unanimité.

AU-548-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-548-5.2

Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, annonce qu'aujourd'hui a lieu la « Journée sans eau embouteillée ». HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal vont lancer le « virage bleu », une campagne de promotion d'utilisation de l'eau en libre-service et le retrait progressif de l'eau embouteillée sur le campus. Ce projet fait suite aux demandes de la communauté universitaire, notamment des associations étudiantes et de certains syndicats. Parmi les mesures, elle mentionne : l'arrêt de la vente d'eau embouteillée dans les cafés étudiants, les comptoirs de la Direction des services alimentaires et dans toutes les machines distributrices des campus de Montréal et de Ste-Hyacinthe pour la rentrée de 2013; la réfection des abreuvoirs par l'ajout de col de cygne pour faciliter le remplissage des gourdes et des bouteilles; l'installation de nouvelles fontaines et la promotion de l'utilisation de la gourde d'eau réutilisable. A l'Université de Montréal, ce retrait pourrait éliminer de la circulation 80,000 bouteilles d'eau par année. Elle termine en remerciant les gens qui collaborent à ce projet,

en autres, la FAÉCUM, l'AGEEFEP, les cafés étudiants, le personnel de la Direction des immeubles, « Ma santé au sommet » et le Bureau des communications.

M. Dumont informe de la tenue, le 28 mars prochain, du Défi BioGENEius Sanofi Canada, sous la responsabilité du projet SEUR. Il s'agit d'un concours scientifique destiné aux élèves des niveaux du secondaire et du collégial. Il invite les membres à la présentation des projets réalisés par les jeunes, au laboratoire de civilisation et culture Marius Barbeau du Carrefour des arts et des sciences de l'Université, ainsi qu'au cocktail qui suivra pour la remise des prix.

Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, annonce la tenue, le 3 avril prochain, d'une demi-journée consacrée au thème de la recherche nordique, ses contraintes et ses défis. Le programme de l'événement sera diffusé sous peu. Elle mentionne que M. Serge Brochu est le maître d'œuvre de cette activité qui s'adresse à tous et elle invite les membres à y participer en grand nombre.

Mme Margaret Lapointe annonce la tenue prochaine du projet « Shaputuan » organisé par plusieurs facultés et chapeauté par le Dr Volant. Cette activité se tiendra dans un tipi installé à proximité du Pavillon 3200 Jean Brillant. Le programme devrait être diffusé sous peu et elle invite les membres à y participer.

En complément sur ce sujet, Mme Boisjoly, doyenne de la Faculté de Médecine précise que cette activité aura lieu dans la semaine du 8 avril et se tiendra au-dessus du stationnement Louis-Colin. Le programme sera également diffusé dans le journal FORUM, de manière à rejoindre le plus grand nombre.

AU-548-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-548-6

M. David Lewis demande à Mme Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice à la planification et aux ressources humaines, où en sont les travaux du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU) concernant son rapport sur la question de la représentativité dans les instances universitaires. Il rappelle que le Comité avait eu le mandat en janvier 2011 de faire rapport à l'Assemblée sur cette question dans un délai d'un an. Or ce délai est écoulé depuis maintenant plus d'un an. Il lui rappelle en outre qu'elle avait mentionné l'automne dernier que le Comité était prêt à remettre le rapport sous peu.

Mme Boisvert reconnaît qu'effectivement le délai est écoulé. Elle indique que le Comité est à préparer un rapport, mais les derniers mois ont vu un ralentissement des travaux. Elle espère qu'il fera un rapport dans les meilleurs délais.

En complémentaire, M. Lewis demande si elle peut préciser une date. Mme Boisvert répond qu'elle n'est pas en mesure d'indiquer une date sur laquelle le Comité s'entendrait sur un projet de rapport. Elle ajoute avoir cependant bien reçu le message.

Se reportant au rapport du recteur, notamment à la position qu'il a prise concernant la modulation des droits de scolarité lors du *Sommet sur l'enseignement supérieur* et dans les semaines qui l'ont précédé, M. Portugais se dit étonné que le recteur ait pris position publiquement sur cette question sans avoir eu le mandat de l'Assemblée pour le faire. Il rappelle les pouvoirs de l'Assemblée universitaire d'examiner tout ce qui touche les grandes orientations de l'institution, et qu'en conséquence l'Assemblée aurait été le bon forum pour discuter d'une orientation aussi importante que la question des droits de scolarité et de la position à prendre par l'Université à ce sujet. Il demande donc au recteur d'indiquer en vertu de quel mandat il a pris cette position publique concernant les droits de scolarité.

Le recteur affirme qu'il n'a pas besoin de mandat pour avoir des opinions. Puis il réitère ce qu'il a dit dans son rapport, à savoir que les prises de position ont été faites en consultation avec les doyens.

En complémentaire, M. Portugais se dit étonné que le recteur affirme ne pas avoir besoin de mandat. Le recteur lui répond que c'est une opinion. M. Portugais lui demande alors s'il s'agit d'une



opinion personnelle lorsque la proposition est présentée devant la première ministre du Québec dans le cadre du *Sommet*, proposition ajoute-t-il, que la première ministre a d'ailleurs refusée.

Le recteur répond qu'il n'est pas surpris que son opinion et la sienne soient divergentes. Il adresse ensuite une question à M. Dumont à propos du projet SEUR prévu pour le 28 mars. Il désire savoir si des dispositions ont été prises pour s'assurer qu'un maximum de publicité et de rayonnement soit fait à propos de ce projet très important. Il rappelle à l'Assemblée qu'il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'a ce type d'activité, non seulement sur les jeunes, mais sur l'ensemble de la société, et il salue les efforts continus du professeur Dumont dans ce dossier. Évoquant l'intérêt manifesté en marge du *Sommet* pour la formation aux niveaux collégial et secondaire, il estime important que l'Université manifeste de l'intérêt envers la dimension académique en amont et pas seulement au niveau universitaire, c'est à l'avantage de tout le monde, conclut-il.

M. Dumont assure le recteur qu'il va transmettre ses félicitations aux étudiants impliqués dans ce projet et surtout à Mme Élodie Bouchard, la chargée de projet qui coordonne les activités du volet Défi BioGENEius. Il croit bien que cet événement est annoncé sur les écrans de l'Université et que des affiches circulent dans les différentes unités de l'Université.

M. François Schiettekatte adresse deux questions à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, concernant l'implantation par le CRSNG du CV commun canadien. Il rappelle que le but du CV commun canadien est éventuellement d'épargner du travail aux chercheurs qui n'auraient à entrer qu'une seule fois des informations. Cependant, cet objectif n'est pas encore atteint en raison des nombreuses particularités des organismes de recherche et du FQRNT notamment, qui utilise encore l'ancienne version du CV commun. Il demande dans combien d'années on peut espérer avoir un véritable CV commun à tous les organismes. Sa deuxième question porte sur les changements dont il a entendu parler concernant l'évaluation des chercheurs, notamment par le recours au facteur d'impact, une mesure bibliométrique basée sur le nombre de citations des articles dans un journal ou une revue, qu'il juge inadéquate pour évaluer la qualité des chercheurs et leur impact significatif et à long terme sur la recherche. Il désire savoir si cette information est exacte, et le cas échéant, quel est le rationnel qui incite le CRSNG à aller dans cette direction. Il demande en outre si l'on va bel et bien évaluer la qualité des chercheurs sur le long terme et non pas simplement sur des indicateurs de court terme.

Mme Tanguay convient des difficultés rencontrées dans l'implantation du CV commun canadien, dont elle a d'ailleurs entendu parler la première fois autour de 1991. Considérant les nombreuses critiques qui circulent à propos de la nouvelle version, elle n'est pas mécontente que les fonds de recherche du Québec aient conservé l'ancienne version, le temps que la situation se stabilise. Elle reconnaît néanmoins que les organismes demandent des informations passablement différentes, contraints notamment par des obligations légales propres aux juridictions fédérales et provinciales. Ceci dit, elle ne peut dire dans combien de temps un CV commun sera disponible, mais elle espère que cela sera dans les meilleurs délais. Quant au facteur d'impact bibliométrique, malheureusement ce sont des tendances qui semblent demeurer. Elle signale cependant que ce sont les comités du CSRNG, formés de pairs, qui demandent les modifications, et non les fonctionnaires. Elle estime donc qu'il y a lieu de faire de la pédagogie et des représentations à ce sujet auprès des collègues.

M. Dumont adresse une question au recteur, ou au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, concernant les remboursements, de l'ordre de 6 M\$ par année, exigés par le gouvernement, tel que mentionné par le recteur dans son rapport. Évoquant l'effort de 5 M\$ déjà réalisé par l'Université pour réduire sa dette, il demande si ce montant va être utilisé pour atténuer l'effet des compressions gouvernementales. Selon sa compréhension, cela permettrait d'atténuer l'impact des coupures sur les activités d'enseignement et de recherche de l'Université, laissant environ 1,5 M\$ à récupérer en terme de réelles coupures sur les services.

M. Filteau rappelle d'abord que le montant de 5,5 M\$ qui était prévu pour le remboursement de la dette constitue une ponction dans les unités facultaires et les unités de services, il y a donc déjà eu des coupures associées à cette somme. En ce qui a trait au deuxième élément de la question de M. Dumont, il signale que la dette accumulée porte intérêt actuellement à des taux extrêmement bas et qu'une montée des taux d'intérêt, même légère, accroîtrait les coûts et la dette de l'institution. Il y a donc un équilibre à trouver afin de se prémunir contre les impacts négatifs des fluctuations du marché et permettre de préserver la mission de l'Université, tout en continuant de rembourser la dette.

Revenant sur le commentaire de M. Dumont concernant un écart d'environ 1,5 M\$, le recteur indique que cela n'est pas le cas puisque l'Université reçoit 6 750 000 \$ de moins. Il faudra donc élaborer les budgets avec moins d'argent que ce que l'Université recevait auparavant et en même temps essayer d'avoir une solution pour la dette à long terme.

En complémentaire, M. Dumont observe que l'augmentation des clientèles est en hausse d'à peu près 5 % par année.

M. Filteau reconnaît qu'il y a eu des hausses importantes au cours des dernières années et que les clientèles prévues au plan d'affaires pour le campus de Laval sont au rendez-vous. Il indique qu'il ne faut cependant pas compter sur les croissances de clientèles pour le campus de Montréal, à tout le moins pour le premier cycle, la capacité d'accueil, tant au niveau des ressources humaines que des ressources matérielles, étant atteinte.

Le recteur rappelle qu'un chantier sur le financement des universités se tiendra prochainement et se dit convaincu que le mode de financement par étudiant fera l'objet des discussions. À son avis, il ne faut pas trop miser sur ce qui était le *modus operandi* antérieur.

M. Jean-Guy Sylvestre adresse une question au vice-recteur aux finances concernant l'attribution de la rétroactivité due aux chargés de cours, aux superviseurs de stage depuis la fin d'année 2012. Compte tenu de la connaissance des paramètres gouvernementaux et des sommes investies dans le fonctionnement du système PGI, quels sont les efforts entrepris pour remédier à la situation, et peut-on obtenir un engagement sur une date pour l'attribution de ces sommes?

M. Filteau explique qu'il s'agit d'un système générique, installé dans plus de 200 universités, qui doit être ajusté pour permettre d'appliquer une fonction de rétroactivité. Le système fait actuellement l'objet de modifications et il assure que la situation sera corrigée dans les prochains mois.

Mme Mireille Mercier-Roy adresse une question au recteur au sujet de la modulation des droits de scolarité. Elle dit partager le malaise qui a été exprimé par M. Portugais quant à la prise de position publique du recteur à ce sujet. Elle dit comprendre qu'il ait exprimé une opinion personnelle, soulignant que son point de vue n'est pas partagé par la FAÉCUM, ni par la majorité des 80 associations et des 39,000 étudiants et étudiantes représentés par la FAÉCUM. Évoquant le commentaire du recteur à l'effet qu'il n'avait pas l'intention de lâcher prise sur cette question, même si cela avait été rejeté du revers de la main par la première ministre du Québec, elle lui demande s'il compte consulter l'Assemblée universitaire sur cette question afin de s'assurer que ce qu'il défend reflète bien la volonté de la communauté universitaire qu'il représente.

Le recteur répond qu'il va tenter de faire une démonstration avec des données probantes afin que le modèle qu'il propose soit mieux compris et plus vendable. Il précise que les premières personnes concernées sont les étudiants et qu'il en discutera avec les représentants des étudiants dans un premier temps.

En complémentaire, Mme Mercier-Roy demande si elle doit comprendre qu'il n'a pas l'intention de consulter la communauté universitaire via l'Assemblée universitaire sur cette question.

Le recteur signale que ce n'est pas ce qu'il a dit. Il compte commencer par les étudiants, et il verra pour la suite.

Mme Boisjoly adresse une question à Mme Tanguay relativement aux chaires de recherche du Canada. Sachant que l'Université est en attente de réponses concernant le nombre de chaires qui seront disponibles dans les prochains mois pour l'Université de Montréal, elle demande si elle a des informations à ce sujet et comment la direction prévoit positionner l'Université de Montréal par rapport aux autres universités, étant donné que le quota de chaires disponibles à l'Université de Montréal est fonction des entrées de subventions.

Mme Tanguay indique que l'Université est toujours en attente du Secrétariat des chaires de recherche du Canada qui devait communiquer cette information au mois de février. Elle assure que

la direction de l'Université continuera de solliciter les réponses à ce sujet. Constatant une tendance de l'UdeM à une diminution des chaires de recherche, la direction a choisi de ne pas attribuer quelques chaires à des titulaires afin d'éviter d'avoir éventuellement à retirer une chaire à mi-mandat et ainsi briser la carrière d'un chercheur. Ces chaires seront comblées dès que l'Université aura des nouvelles du Secrétariat des chaires de recherche du Canada.

M. Portugais désire en premier lieu avoir une clarification concernant l'impact annuel des 6.7 M\$ pour les années 2012 à 2018, évoqué par le recteur. Il désire savoir s'il s'agit bien de 6.7 M\$ par année, pour chacune de ces années. Le recteur confirme le montant de 6,7 M\$, mais précise qu'il s'agit de 2012 à 2019. M. Portugais se demande si l'on doit interpréter ce montant comme une diminution. Référant au cadre financier intitulé « Fascicule 3, financement », déposé par le Gouvernement du Québec au *Sommet sur l'enseignement supérieur*, accessible en ligne, il mentionne qu'il y a un réinvestissement dans l'enseignement universitaire, notamment à partir de l'année 2014-2015 jusqu'à l'année 2018-2019, pour un total de 954 M\$. À cela s'ajoute l'engagement à compenser l'annulation des hausses de droits de scolarité au montant de 810 M\$, ce qui porte le total à 1,7 milliard de dollars. Cela étant, il demande si l'on ne doit pas interpréter à partir de l'année 2014-2015 le montant manquant comme une portion défalquée de l'augmentation annoncée et non pas comme une diminution de nos budgets. Il dit éprouver un conflit cognitif avec le cadre interprétatif qui a été présenté par le recteur et par M. Filteau et demande un éclairage à ce sujet.

M. Filteau constate dans un premier temps que ces tableaux sont passablement complexes. En premier lieu, il explique que ce tableau ne prend pas en compte l'entente sur la coupure de 2013-2014, survenue après le *Sommet*, qui sera répartie sur les années subséquentes, et d'où découle le montant de 6.7 M\$. Par ailleurs, le montant de 810 M\$ qui représente la compensation pour la non-hausse des droits de scolarité, ne correspond pas à des montants en plus, mais plutôt aux indexations de coûts système, aux prévisions de croissance de clientèle du ministère et également à des engagements du budget déposé par l'ancien ministre Raymond Bachand, en regard d'investissements reliés à la recherche ou pour la performance de la gestion institutionnelle et la philanthropie. Sur la question de savoir si cela veut dire que l'Université fait un gain en raison des rentrées d'argent, il rappelle que l'impact de la non-hausse sur l'institution représente à peu près 5 % du budget de l'Université. Il ne faut donc pas penser que l'Université est riche tout d'un coup, ce n'est vraiment pas le cas, conclut-il.

M. Pierre Ménard-Tremblay adresse une question à la vice-rectrice responsable des ressources humaines, Mme Boisvert. Il mentionne qu'un groupe d'employés, qui en est à la négociation d'une première convention collective, est présentement en arbitrage concernant ses conditions de travail. Or tout semble indiquer que l'arbitre serait prêt à donner des dates, mais que la direction des ressources humaines tente de bloquer le processus et cherche à repousser le plus possible les audiences pour l'arbitrage. Il désire savoir quelles sont les intentions de la direction des ressources humaines qui, selon lui, semble vouloir bloquer ce processus, soulignant que les conditions de travail de ces gens sont gelées depuis presque deux ans et demi et que le coût de la vie augmente.

Mme Boisvert réitère que l'Assemblée n'est pas le forum pour discuter des conditions de travail. Sur le cas cité, elle indique que l'Université est en négociation d'une première convention collective pour un groupe d'employés et qu'à la suite de près de 30 séances de négociation, le syndicat a demandé l'arbitrage et que l'arbitre choisi n'avait pas de disponibilité avant quelques mois. Si l'agenda de l'arbitre s'est libéré et qu'il a d'autres dates à offrir, la direction sera très heureuse de se présenter devant l'arbitre. Elle invite cependant à ne pas mêler décision du syndicat d'aller devant un arbitre, comme c'est son droit lors de la négociation d'une première convention collective, et manœuvre dilatoire de la part de l'administration.

Le président des délibérations, constatant l'absence d'autres questions, invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-548-7

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE  
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE SUR L'OFFRE DE FORMATION  
EN RÉGION MÉTROPOLITAINE (DÉLOCALISATION)  
A-21/547<sup>e</sup>/919, A-21/548<sup>e</sup>/927

AU-548-7

Le président des délibérations invite le président du Comité de l'Assemblée universitaire sur l'offre de formation en région métropolitaine et vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande,

à présenter le rapport. À l'aide de diapositives électroniques (A-21/548<sup>e</sup>/927), M. Lalande fait un rappel du mandat du Comité puis présente l'analyse faite par le Comité, ainsi que les constats et les recommandations qui en découlent.

À la suggestion du président des délibérations, l'Assemblée accepte de procéder dans un premier temps à une période de questions et de commentaires sur le rapport pour ensuite considérer les recommandations.

M. Claude Marois remercie M. Lalande pour son intéressante présentation. En tant que géographe métropolitain il se dit interpellé par ce sujet et souhaite apporter quelques corrections quant à l'interprétation contenue dans le rapport concernant la définition du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le territoire de la CMM est un territoire géo administratif délimité pour des fins de gestion, cependant il ne correspond pas à la réalité urbaine de la région de Montréal. À son avis, le bassin potentiel de l'Université va au-delà des limites "géo-administratives" de la communauté métropolitaine et doit inclure les municipalités situées à la périphérie métropolitaine, entre autres celles de la rive nord, qui croissent le plus depuis 2001. Celles-ci devraient constituer le « marché potentiel » de l'Université. Il donne l'exemple de l'Université de Sherbrooke qui en établissant son campus à Longueuil, a compris que la croissance venait de la deuxième et de la troisième couronne; à son avis l'UdeM devrait raisonner de cette façon. Depuis 2006 les municipalités périphériques de la rive nord doublent leurs populations, on y observe un mouvement de troisième urbanisation. Sur la rive sud, les municipalités qui étaient réputées agricoles se transforment en banlieues de troisième couronne. Cela traduit une influence métropolitaine, mais également des déplacements non seulement entre la ville centrale et la banlieue, mais de banlieue à banlieue. En conclusion, il pense que l'éclairage dans l'interprétation devrait se faire au-delà de la communauté métropolitaine. Il indique que c'est avec plaisir qu'il fera parvenir ses commentaires, soulignant que depuis 20 ans il fait du terrain avec ses étudiants dans le cadre d'un cours qui s'appelle justement région métropolitaine de Montréal.

M. Lalande répond que le Comité s'est questionné sur les limites du territoire de la grande région de Montréal, mais qu'il s'est basé sur le territoire tel que défini dans certains rapports et par certains organismes. Cependant il convient que le territoire de la grande région de Montréal va au-delà du territoire de la CMM, citant par exemple la ville de St-Jérôme qui lui apparaît être davantage intégrée à Montréal qu'à l'Outaouais. Il estime donc que l'Université doit définir son propre territoire d'influence. Relativement à cette notion de territoire, il relève que l'UQTR offre un programme complet de baccalauréat en administration à Longueuil sous le motif qu'il est dans la mission de l'Université du Québec (UQ) de se déployer dans les régions. Or, bien qu'il convienne de la pertinence pour l'UQTR d'un déploiement dans la région avoisinant Trois-Rivières, il doute de la pertinence de sa présence à Longueuil et à Valleyfield notamment.

M. Marois observe que les maires des municipalités en périphérie métropolitaine souhaitent des campus universitaires. Ce dont convient M. Lalande.

M. Portugais est d'avis que les recommandations du Comité doivent être revues à la lumière des événements des dernières semaines, notamment du *Sommet sur l'enseignement supérieur* et des rencontres pré sommet lors desquels le gouvernement a exprimé son intention de revoir la formule de financement des universités par EETC. Il évoque les représentations qui ont été soutenues par des organisations syndicales et par de nombreux groupes de la société à l'effet que la formule de financement actuelle encourage le phénomène « d'invasions » par certaines universités, évoqué dans le passé par le recteur. Il soutient que ces invasions ont lieu en grande partie parce que la formule de financement pervertit la nature des rapports entre l'institution et les communautés locales. Pour cette raison, beaucoup de professeurs sont plutôt en faveur d'une université de proximité, d'une université de services pour la région montréalaise, d'abord pour les Montréalais et ensuite pour les couronnes successives. Bien qu'il considère que la problématique relative à la région métropolitaine soit bien élaborée dans le rapport, il soulève certaines questions à propos des recommandations no 3 et 4.

M. Gérard Boismenu demande un point d'ordre, rappelant qu'il avait été convenu que l'Assemblée ne traite pas des recommandations à ce moment-ci.

Le président des délibérations rappelle à M. Portugais qu'il avait suggéré à l'Assemblée de présenter des questions et des commentaires avant d'examiner les recommandations sur lesquelles l'Assemblée pourra voter le moment venu.

M. Portugais réplique qu'il fait des commentaires sur le rapport qui contient des recommandations.

M. Boismenu en appelle au respect de la consigne donnée par le président des délibérations, précisant qu'il aurait également souhaité intervenir sur les recommandations.

Le président des délibérations indique qu'il ne peut pas imposer cette consigne et cède la parole à M. Portugais.

En réponse à une objection de M. Boismenu, le président des délibérations consulte l'Assemblée qui convient de traiter que du rapport dans un premier temps et dans un deuxième temps de traiter des recommandations.

M. Portugais consent à réserver ses commentaires sur les recommandations pour plus tard. Il spécifie cependant que le contexte qu'il a évoqué doit être considéré pour l'ensemble des éléments du rapport, et non seulement pour les recommandations. L'éventualité d'une révision de la formule de financement doit engager à une certaine réserve en regard de l'application rapide de certaines mesures.

M. Lalande relève que la formule de financement a l'avantage de favoriser l'accessibilité du fait qu'elle est établie en fonction des EETC. Il observe que deux voies s'offrent au législateur relativement à la délocalisation de la formation : la formule de financement ou la coordination, ou encore un mélange des deux. Il remarque que si une formule de coordination avait été appliquée, il y aurait eu certaines balises à l'implantation régionale des universités qui auraient fait que l'on n'en serait pas à traiter de cette question.

M. Pineault souhaite présenter deux questions relatives aux libellés des recommandations. Le président des délibérations l'invite à réserver ses questions pour la période prévue pour traiter des recommandations.

M. Dumont remercie M. Lalande pour sa présentation ainsi que les membres du Comité pour leur analyse du phénomène de délocalisation des campus. Il estime cependant qu'il s'agit d'une analyse un peu froide du phénomène et déplore l'absence de données sur les coûts de la délocalisation pour les universités. À partir du nombre de EEETP de l'UdeM, il évalue le coût à environ 10 M\$ pour l'ensemble des étudiants qui ne fréquentent pas le campus principal pour l'UdeM. Il se demande alors s'il est profitable pour les universités de développer des campus satellites ou de délocaliser. D'autre part, il souligne l'absence de réflexion ou d'examen sur la mise en commun des expertises des universités sur un même territoire. Évoquant le campus Gérin-Lajoie sur la couronne nord, auquel participent les universités de Sherbrooke et Laval, il demande pourquoi le Comité n'a pas examiné cette perspective. Il mentionne également le cas du campus de Longueuil dont les locaux seraient inoccupés à 80 % dans le jour, qui, à son avis, pourraient être utilisés par les autres universités plutôt que de développer d'autres campus.

M. Lalande confirme qu'il n'y a pas d'études sur les coûts et qu'en conséquence on ne sait pas ce que coûte réellement la délocalisation. Il constate d'autre part qu'il n'y a aucun incitatif à la coordination. Sa participation à certaines expériences de collaborations potentielles entre universités l'amène en outre à conclure que la volonté de collaboration n'existe pas. Il cite en exemple l'approche directive qu'avait eue l'Université de Sherbrooke à l'égard de l'UdeM dans le cadre de discussion sur la présence éventuelle de l'UdeM sur le campus de Longueuil, l'Université de Sherbrooke voulant décider quels programmes l'UdeM aurait déployés sur le campus de Longueuil. Il souligne par ailleurs que le déploiement des universités en région est reçu très favorablement en raison de la valeur structurante créée par l'implantation d'un campus universitaire. Enfin, il remarque que d'autres aspects — choix de programmes, crédits étudiants et revenus — sont plus simples à gérer par soi-même qu'en collaboration, et donc incitent moins à la concertation entre universités.

Le recteur ajoute qu'il s'agit d'un sujet sur lequel les membres du Conseil de la CRÉPUQ sont peu enclins à échanger. Il mentionne par ailleurs que l'UdeM a une action concertée avec l'UQTR dans le cas de la Faculté de médecine. Cependant, il reconnaît qu'il n'existe pas actuellement d'incitatifs à la concertation.

M. Christian Blanchette fait part de quelques expériences de concertation existantes. Il y a un pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie, qui inclut les universités de Sherbrooke et Laval; un autre pôle est implanté dans les Appalaches, et des discussions ont actuellement cours entre l'UdeM, l'UQTR et l'UQAM pour le développement d'un pôle dans la région de Lanaudière, enfin il y a eu un pôle en Montérégie avant l'installation du campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil. À l'exception du pôle des Appalaches, un pôle a fermé et un est en péril. Le problème survient en général lors de la répartition des programmes au sein de la région, notamment dans le cas où les établissements ont des programmes similaires. Ce fut le cas du pôle en Montérégie, où les universités ne sont pas parvenues à s'entendre sur qui offrirait quel programme, ce qui a entraîné le retrait des universités. Le pôle des Appalaches fonctionne bien parce que c'est la région qui en fait gère le risque pour les universités : elle fait le recrutement, offre les locaux et garantit la taille des cohortes. Donc quand la région prend en mains et gère le risque la concertation fonctionne, remarque-t-il.

M. François Le Borgne remercie le Comité pour son rapport. Résidant à Châteauguay, il dit avoir été étonné d'apprendre que l'on y discute de l'arrivée de l'UQTR dans cette région. À propos du rapport, il dit comprendre que le mandat du Comité était restreint à l'installation de pavillons, mais il désire savoir si le Comité avait examiné, à des fins comparatives, les pratiques sur l'étalement universitaire en Europe ou aux États-Unis, ou encore s'il avait regardé les pratiques relativement aux nouvelles technologies, afin de vérifier comment l'on peut fournir l'offre aux localités dans cette perspective. Étant un membre très actif dans sa localité, il est en mesure de comprendre que les jeunes désirent se rendre sur des campus, mais que les parents de jeunes familles souhaitent être plus proches de leur famille. Il y a donc un enjeu qui se profile en regard des quelque vingt années à venir, dit-il, notamment avec les technologies. Il s'interroge à savoir si c'est vraiment dans la construction de pavillons que cet avenir va se faire.

M. Lalande répond que le Comité n'a pas examiné ce qui se faisait ailleurs, il s'est limité à la situation du Québec. Il explique que le Comité a produit ce rapport avec des ressources limitées et que, ce faisant, il a été dans l'obligation de limiter ses mandats et de se concentrer sur des éléments très précis, d'où une analyse qui en soi est limitée. Cependant, il estime que le rapport informe quand même assez bien la communauté sur la situation actuelle. Il convient toutefois qu'il aurait été fort intéressant de faire l'exercice évoqué par M. Le Borgne.

En complémentaire, M. Le Borgne demande s'il devrait y avoir un élément probant à l'idée que ce rapport ne doit pas être un rapport cloisonné, mais qu'il devrait y avoir une perspective plus large vers les autres modes d'accès à la formation.

M. Lalande observe que le phénomène de la délocalisation s'opère en même temps que le déploiement des formations asynchrones, lesquelles vont probablement influencer le paysage universitaire d'ici quelques années. Il convient que le rapport ne constitue pas une fin sur le sujet et que le questionnement va se poursuivre à la lumière des réalités auxquelles l'Université sera confrontée.

Le recteur précise que toutes les délocalisations ne correspondent pas à des constructions assumées par les universités, ces cas constituent en fait des exceptions. Dans la plupart des cas, ce sont des locations, incluant le campus de l'UdeM à Laval. D'autre part, tel que mentionné précédemment, les maires des municipalités ont une forte volonté d'attirer des activités universitaires dans leur agglomération, ce qui crée une pression très importante en faveur du déploiement des universités dans les régions. Ceci dit, cela n'empêche pas qu'il faudrait mieux se concerter et tenir compte des nouveaux éléments évoqués par M. Le Borgne.

M. Laval Rioux souligne qu'il est membre du Comité depuis sa formation et qu'il discute régulièrement de cette question avec ses collègues chargés de cours en provenance des autres universités du Québec. Il se dit d'accord avec M. Marois à l'effet que c'est la région métropolitaine de recensement fédéral qui doit être le territoire de référence, précisant que la délimitation de la communauté métropolitaine est un peu arbitraire, arrêtée à la frontière des concentrations de populations. Il se dit ensuite d'accord avec le commentaire précédent du recteur à l'effet que toutes les délocalisations ne correspondent pas toujours à des constructions d'édifices et au gaspillage des ressources évoqué dans les derniers mois par les étudiants. À cet égard, il souligne qu'il a fait inscrire la note 7 à la page 7 du rapport, précisant que c'est le ministre des Finances du Québec qui a demandé les rapports CIRANO et Crespo, et non pas la ministre de l'Éducation en poste à l'époque. Sans doute avait-il quelques inquiétudes par rapport aux emprunts requis, étant donné qu'il doit les garantir. Il estime que la préoccupation du ministre des Finances à cet égard est toujours présente.

Mme Marie Marquis remercie le Comité pour son rapport et mentionne son intérêt pour la délocalisation virtuelle évoquée par M. Le Borgne. Elle s'étonne que les rapports consultés par le Comité n'y fassent nullement référence, considérant la forte concurrence subie par plusieurs des programmes d'enseignement supérieur sur ce terrain. Elle pense que cette approche est nécessaire et fonctionne bien avec relativement peu de coûts lorsque c'est bien structuré. Elle désire savoir s'il y a des rapports qui ont abordé la délocalisation sous l'angle de la formation à distance.

M. Lalande indique que cela n'était pas dans le mandat du Comité qui n'a pas fait cette distinction entre formation à distance et formation délocalisée. Le Comité s'est intéressé à la présence géographique de certaines universités sur le territoire de Montréal et à leur impact, du moins en première analyse.

M. Marois souhaite donner une précision de vocabulaire. Une délocalisation équivaut à l'abandon d'une activité dans un lieu pour un autre lieu. Or dans le cas dont il est question, il s'agit plutôt du redéploiement des ressources. Il estime que le terme « délocalisation » est mal choisi.

M. Gérard Boismenu estime que le rapport fait le constat de la réalité telle qu'elle est, évoquant notamment le manque de clarté des règles du jeu. Il estime que les propositions du rapport sont de nature générale, mais constituent néanmoins un point de départ pour réfléchir à une stratégie institutionnelle en regard du phénomène. Il fait valoir qu'il y a une demande forte du marché du travail et des étudiants pour certaines formations et il craint que l'inaction risque d'éroder la position centrale de l'UdeM dans certains champs. Il cite notamment le programme de criminologie pour lequel 100 étudiants sont admis sur 1000 demandes reçues, nombre qui sera haussé à 200 étudiants à partir de l'année prochaine grâce au campus de Laval. Le programme de formation clinique en psychologie au doctorat est un autre programme qui suscite un fort intérêt. Il s'interroge à savoir si le maintien des contingents à leur niveau actuel fait que l'UdeM ne remplit peut-être pas entièrement sa mission. La modulation de la progression des effectifs étudiants est un autre élément avec lequel il faut composer si l'on veut une certaine stabilisation pour l'institution. Quant à la formation en ligne qu'il juge être également une question centrale, il ne pense pas qu'elle remplacera la présence physique dans un environnement intéressant pour les étudiants. À cet égard, il se dit satisfait que l'UdeM n'ait pas adopté une position offensive par une présence étendue à travers le Québec, ce qui lui serait apparu comme ne répondant pas à sa mission institutionnelle. Il mentionne en outre le devoir de l'UdeM à l'égard des « étudiants de première génération », qui comptent pour près de la moitié de nos étudiants. En conclusion, il est d'avis que l'UdeM doit avoir une position critique sur ce phénomène de déplacement des institutions et des offres de formation. L'accent doit être mis sur les coûts sociaux et non seulement sur les coûts budgétaires. Il considère que le déploiement marqué du réseau de l'UQ sur le territoire, tant vers les régions que vers les centres urbains, constitue une perversion de sa mission. Enfin, il estime que l'UdeM doit s'approprier ce mouvement autant que le font les universités dites régionales.

Allant dans le même sens que M. Boismenu, M. Portugais estime qu'il faut accélérer cette réflexion et agir avec une grande prudence à l'égard du développement des campus régionaux, qui pourrait s'avérer caduque en regard des modifications législatives à venir. Il suggère qu'un moratoire sur les nouvelles initiatives soit envisagé jusqu'à ce que les paramètres législatifs et financiers du gouvernement soient connus. Concernant la recommandation no 3, il observe que l'élargissement de l'offre pour des populations cibles n'est pas précisé et tel qu'énoncé s'inscrit dans une logique d'expansion. Il convient cependant qu'il peut être justifié d'envisager une offre pour répondre à des demandes spécifiques provenant des populations locales dans les cas où il y a une réelle valeur ajoutée. Il s'agirait à ce moment d'actions ciblées qui respecteraient le libellé de la recommandation no 4, notant encore une fois que cette dernière s'inscrit cependant en dehors de la logique des modifications législatives ou de la coordination entre les universités. Quant à la recommandation no 5, en accord avec M. Boismenu, elle doit inclure les aspects humains, académiques et scientifiques des délocalisations, au-delà de la question strictement financière axée sur une logique de capture de clientèle. Il est d'avis que cette partie du mandat doit être élargi pour que la sensibilisation auprès des autorités gouvernementales se fasse sur la base de ces éléments. En conclusion, il suggère de considérer ce rapport comme un rapport d'étape, et qu'on envisage pour l'heure la possibilité de faire un moratoire sur les nouvelles initiatives.

M. Lalande reconnaît qu'il y a plusieurs impondérables et qu'on ne connaît pas notamment le mandat qu'aura le Conseil national des universités, qui pourrait par exemple être une instance de coordination de la « délocalisation ». Cependant il se dit en désaccord avec l'idée d'un moratoire dans le

contexte où l'UdeM a été très disciplinée au cours des vingt dernières années, qu'elle ne s'est « délocalisée » que dans son territoire et que, lorsqu'elle en est sorti, elle l'a fait pour des raisons sociales très bien reçues. Dans un contexte où les autres universités ne font pas de moratoire, il estime qu'il serait désavantageux que l'UdeM s'impose elle-même un moratoire, d'autant qu'on ne sait pas quand le gouvernement énoncera sa position sur cette question.

Le recteur rappelle que l'UdeM est une des rares universités qui a fermé un point de délocalisation à Québec. En ce qui concerne l'enseignement en région, étant donné l'importance de la politique régionale au Québec, il se dit convaincu que quelle que soit la formule de financement retenue, les régions vont user de moyens pour recevoir de la formation en région, et il doute que le gouvernement ne permette pas une telle offre. Bien qu'il s'attende à ce que la formule de financement soit modifiée, il croit que des ajustements pourront être faits. Dans cette perspective, il pense qu'il faut saisir les opportunités sinon d'autres vont le faire et l'UdeM va perdre du terrain. Il faut être prudent, mais il ne faut pas être naïf, conclut-il.

M. Pineault présente deux questions sur la formulation des recommandations. Sa première question porte sur un passage de la recommandation no 3 qui s'énonce comme suit : « en misant sur la valeur de l'offre originale ». Il demande si cela réfère à la qualité de l'offre ou si cela réfère à la complémentarité de l'offre, considérant qu'un des termes sous-entend davantage la notion de compétition. Il désire savoir si l'on penche plus vers le sens du principe de complémentarité énoncé par la CRÉPUQ. Sa deuxième question porte sur le terme « sensibiliser » énoncé dans la recommandation no 5, dont il comprend qu'il appelle à la modération et à une meilleure coordination. Il désire savoir si l'on veut aussi dire se faire mieux soutenir lorsqu'il y a des projets.

À propos de la première question, M. Lalande explique que « l'offre originale » vise simplement à rappeler que l'UdeM a une offre de formation qui lui est propre et différente de celle des autres établissements, il n'y avait pas de sens différent ou plus explicite. Il se dit ouvert à ce que le terme « originale » soit supprimé s'il est un irritant. À propos de la recommandation no 5 sur la question de la sensibilisation, il rappelle que des études restent à faire sur l'impact de la délocalisation. Toutefois, sans disposer d'une analyse complète sur l'impact socioéconomique des programmes de l'UdeM offerts à St-Hyacinthe et à Trois-Rivières, certaines données démontrent des retombées positives à l'implantation de ces campus universitaires. Il estime cependant que le gouvernement devrait bien examiner cette notion avant de statuer sur toute cette question. Ceci étant dit, il reste toute la question de la pertinence et de la valeur ajoutée du déploiement d'une université dans une région, prenant pour exemple la pertinence de l'UQTR en Mauricie, notamment près de communautés autochtones, versus sa présence en banlieue de Montréal.

En complémentaire, M. Pineault précise que le terme « originale » ne l'irrite pas, mais qu'il souhaite que l'on fasse ressortir la complémentarité.

M. Lalande demande par rapport à quoi souhaite-t-on une complémentarité. Il convient cependant que dans le cas où il y a déjà présence universitaire dans une région, les établissements qui s'implantent pourraient essayer d'être complémentaires.

M. Dumont retient de toutes les interventions l'importance de la concertation. Référant à la difficulté de valoriser l'importance de la formation universitaire auprès des populations, évoquée par le recteur, et aux coûts associés à l'implantation de campus universitaires, il suggère de travailler sur un mécanisme de concertation dans les différents milieux. À cet effet, il propose de modifier la recommandation no 5 comme suit : « de faire des représentations auprès des autorités gouvernementales — en biffant le mot “concernées” puisque toutes les autorités sont concernées, soulignent-il — pour les sensibiliser à l'impact de la délocalisation et de l'offre de formations, aux coûts qui y sont associés, et à travailler à développer une concertation avec les milieux universitaires qui sont ou qui souhaitent s'implanter dans la région métropolitaine ».

M. Lalande intervient estimant qu'on est en train de refaire le travail du Comité.

Le président des délibérations se dit en désaccord.

M. Lalande demande si l'on ne pourrait pas accepter le rapport dans son ensemble quitte à y ajouter des recommandations. Il fait valoir le temps qu'il pourrait prendre à l'Assemblée de reprendre les cinq recommandations. Le président des délibérations considère que cela est le rôle de l'Assemblée.



M. Lalande réitère sa proposition, si les membres sont à l'aise globalement avec le rapport, celui-ci pourrait être accepté et des ajouts pourraient y être faits par la suite. Le président des délibérations signale que sa proposition est à l'effet que l'Assemblée accepte le rapport tel quel avec les recommandations. Or il lui rappelle qu'il y a eu une demande d'amendement à une des recommandations du rapport.

M. Lalande s'inquiète de ce que l'on procède à un vote sur chacune des recommandations du rapport. Le président des délibérations consulte alors l'Assemblée sur la manière dont elle entend procéder.

M. Dumont déclare qu'il souhaite que l'Assemblée procède de la façon habituelle. Puis il redonne lecture de sa proposition d'amendement de la recommandation 5 comme suit : « de faire des représentations auprès des autorités gouvernementales pour les sensibiliser à l'impact de la délocalisation et de l'offre de formations, aux coûts qui y sont associés, et à travailler à développer une concertation avec les milieux universitaires qui sont ou qui souhaitent s'implanter dans la région métropolitaine ». Ce faisant, l'UdeM sera appelée à travailler de concert avec toutes les autres universités établies dans la région métropolitaine, ainsi qu'avec celles qui viendront s'y implanter, de façon à mettre fin à cette façon de travailler en silo, dit-il. Des représentations pourront être faites auprès du gouvernement en regard d'un mode de financement adapté à une offre de formation dispensée en concertation dans la région métropolitaine. Il suggère à cet égard que des projets pilotes soient proposés. La proposition d'amendement est appuyée.

Le recteur doute qu'il soit sage pour l'UdeM de singulariser la région de Montréal. Il pense qu'il serait préférable d'avoir un libellé qui s'applique à la région de Montréal, mais qui peut également s'appliquer ailleurs. Il suggère d'amender la proposition de M. Dumont comme suit: « aux universités qui veulent s'implanter dans une région ». M. Dumont accepte cette proposition d'amendement.

Le président des délibérations donne lecture de la proposition d'amendement qui s'énonce comme suit : « de faire des représentations auprès des autorités gouvernementales pour les sensibiliser à l'impact de la délocalisation et de l'offre de formations, aux coûts qui y sont associés, et à travailler à développer une concertation entre les universités qui souhaitent s'implanter dans une région avec les universités qui sont déjà présentes dans cette région ».

M. Dumont déclare que sa proposition est plus large, elle vise également les neuf universités dans la région de Montréal qui ne se concertent à peu près pas, et qu'il voudrait voir se concerter. La proposition doit donc aussi inciter les universités qui sont déjà présentes sur le territoire à se concerter entre elles.

Le recteur demande à M. Dumont s'il vise à la fois celles qui souhaitent venir sur un territoire et celles qui sont déjà sur le territoire.

Ce que confirme M. Dumont, précisant que le maître mot est la concertation. Il ajoute que tous doivent travailler à développer une concertation pour lancer ce mouvement. Il propose la formulation suivante : « de travailler à développer une concertation entre les universités qui souhaitent s'implanter dans une région ou celles qui sont dans une région, avec les universités qui sont déjà présentes dans cette région ».

M. Christian Blanchette rappelle qu'il y a présentement 14 universités dans la région montréalaise, il pense qu'il faut faire référence aux universités qui désirent implanter des programmes dans une région qui n'est pas leur région d'origine.

Le président des délibérations signale qu'on ne peut pas amender un sous-amendement, à moins de proposer un libellé qui soit adopté amicalement par les gens.

En réponse au commentaire de M. Blanchette, le recteur considère que la correction de M. Dumont couvre cet angle en mentionnant les universités qui sont déjà présentes et les nouvelles qui s'implantent. Le recteur s'excuse ensuite auprès de l'Assemblée, il doit quitter en raison d'une contrainte. Il assure cependant être en accord avec l'amendement de M. Dumont.

Le vote n'étant pas demandé l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Le Borgne se demande s'il ne faudrait pas étendre les représentations auprès du ministère responsable des municipalités et auprès de l'UMQ, étant donné que les demandes sont faites par les maires.

M. Robert Martin considère très important de ne pas établir de moratoire sur cette question. Il lui apparaît très important que l'Université de Montréal demeure ouverte et accessible à tous les gens de toute la couronne métropolitaine qui souhaitent s'inscrire à ses programmes. À titre de représentant de l'AGEEFEP, il témoigne des nombreux commentaires reçus des étudiants, provenant notamment de l'extérieur de l'Île de Montréal qui souhaitent une université qui offre des programmes à proximité de leur domicile, permettant de concilier l'ensemble des besoins qui se posent à une famille. Il fait également remarquer que le rapport présenté, auquel il a contribué, a démontré que l'UdeM a été très raisonnable en ce qu'elle s'est peu déployée dans des régions éloignées contrairement à d'autres établissements universitaires. Il souligne d'autre part les revendications de nombreux étudiants qui réclament depuis de nombreuses années que l'UdeM offre des DESS, notamment, sur les rives nord ou sud de Montréal, afin d'éviter d'avoir à faire un long trajet pour suivre leur cours. Selon lui, le manque d'ouverture de l'UdeM à cette demande a permis à d'autres universités, comme l'Université de Sherbrooke, de prendre le marché grâce à son campus de Longueuil. Si l'UdeM persiste à ne pas répondre pas aux demandes exprimées par les gens du milieu du travail, d'autres universités le feront tout comme plusieurs le font déjà. Enfin, il réitère que ce n'est certainement pas avec un moratoire sur toutes cette question que l'on réussira à attirer les clientèles à l'UdeM. En terminant, il mentionne n'avoir trouvé aucune étude démontrant que l'offre de programmes à une vingtaine de kilomètres de son campus principal représente un mauvais investissement pour une université.

Le président signale qu'il est 16 h 55 et invite l'Assemblée à réfléchir à la manière dont elle souhaite disposer du rapport.

M. Lavigne indique que compte tenu de l'importance du rapport et du fait que toute décision finale relativement à l'ouverture d'un nouveau site doit revenir à l'AU, compte tenu également qu'il n'y a pas de projet à court terme et qu'il y a des impératifs budgétaires qu'on ne contrôle pas, il demande le dépôt du rapport jusqu'à la prochaine séance de l'Assemblée. Il désire toutefois préciser que le rapport est un document de travail qui établit des lignes directrices et non un règlement officiel, et ne devrait donc pas donner lieu à une séance d'édition. La proposition de dépôt du rapport jusqu'à la prochaine séance est appuyée.

M. Dumont dit ne pas comprendre cette demande de dépôt puisqu'il s'agit d'un rapport d'un comité de l'AU qui peut être adopté comme tel, ou avec des modifications faites aux recommandations, notamment celles dont l'Assemblée discutait. Il ajoute qu'il ne lui a pas semblé que d'autres modifications étaient demandées. Il se prononce contre le dépôt.

Mme Boisvert dit ne pas comprendre également. Selon sa compréhension, outre une crainte que l'Université se lance dans le développement débridé de campus hors Montréal, elle pense que le rapport est bien reçu. Elle indique qu'elle s'apprêtait à faire la proposition que l'Assemblée reçoive ce rapport, ajoutant que rien n'empêchera l'Assemblée de créer d'autres comités à cet égard ou de demander des modifications. Selon sa compréhension, le Comité fait des recommandations à l'administration de l'Université et non à l'AU. Donc en adoptant le rapport, l'AU prend à son compte les recommandations qui sont faites à l'administration. Elle souhaitait faire cette clarification parce qu'il lui a semblé que certaines interventions pouvaient laisser entendre que l'AU allait elle-même appliquer le rapport. Elle est d'avis que l'Assemblée a fait le tour de la question et qu'il n'est pas nécessaire de reprendre la discussion sur ce sujet à la prochaine séance.

Le président des délibérations indique qu'il a compris sa position, cependant son intervention a été faite après celle de M. Lavigne qui a donc préséance.

Mme Boisvert répond qu'elle intervient parce qu'elle s'oppose au dépôt. Le président des délibérations répond qu'il a compris.

M. Portugais se dit en faveur du dépôt notamment parce qu'il souhaite faire deux autres propositions de modifications. Vu l'heure tardive, pour des raisons de conciliation travail-famille, il annonce qu'il compte proposer la levée de l'assemblée prochainement.

Le président des délibérations avise que l'Assemblée doit d'abord disposer de la proposition de dépôt. En l'absence d'autres interventions et le vote n'étant pas demandé, le rapport est déposé jusqu'à la prochaine assemblée.

La levée de l'Assemblée est proposée et adoptée à l'unanimité.

AU-548-8	CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2013-2014 - <u>Recommandation du Comité de l'ordre du jour</u> A-21/548 <sup>o</sup> /925	AU-548-8
----------	--	----------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-548-9	CRÉATION ET MANDAT D'UN COMITÉ AD HOC DE RÉVISION <u>DES PRATIQUES ET DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ</u> A-21/547 <sup>o</sup> /920, A-21/547 <sup>o</sup> /921	AU-548-9
----------	--	----------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-548-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-548-10
-----------	-------------------------	-----------

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 avril 2013, à 14 h.

AU-548-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-548-11
-----------	-----------------------------	-----------

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 04.

Adopté tel que présenté le 15 avril 2013 – Délibération AU-549-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot